

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 14 avril 2008

L'An deux mille huit le quatorze avril à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 avril 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, M. DALBIS, Melle TALLA, M. DAVID, Mme KRAUS, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme LAURENT, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Melle COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. PEREAU, M. MOSCODIER, M. BERRICHE, M. MERELLE,

Pouvoirs donnés à : Mme MERLIN, M. SANTINI, Mme DUMOULIN, Melle MOREIRA.

Secrétaire : M. DEMARQUE.

**ACTUALISATION DES
TARIFS DES SERVICES
PUBLICS**

(Dossier n° 21)

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2007 fixant les tarifs de location des salles au Centre de Ressources Associatives,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR, 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Melle COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE de maintenir les tarifs fixés par la délibération du 12 février 2007 et de rectifier en conséquence, la grille des tarifs relatifs aux salles du Centre de Ressources Associatives.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Michel VIALAY'.

Le Maire

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 21

Monsieur le Maire : « Merci Madame MERLIN. Cela fait beaucoup de mains, c'est pour les questions tout ça j'imagine. Je rappelle que chaque groupe a droit à 2 minutes en termes de question. Alors on va commencer par Monsieur JAMMET. Allez-y Monsieur JAMMET vous avez la parole ».

Monsieur JAMMET : « Je voudrais souligner une fois de plus dans cette délibération, je crois c'est l'image que vous portez à la démocratie depuis l'interdiction de l'AGORA aux syndicats et aux partis politiques. Pour répondre par avance à votre réponse, l'AGORA est un lieu central, le Local Commun Résidentiel ne l'est pas. Pour les Associations de loi 1901, seuls ceux qui sont signataires de la charte y ont de fait accès étant donné les tarifs. Donc je relève moi au moins deux incohérences. La première incohérence qui permet aux Ministres et aux Dirigeants de Droite de défiler à l'AGORA comme on l'a vu ces derniers mois, ces dernières années en se faisant inviter opportunément par des associations ayant signé la charte. La deuxième qui permet, par exemple, aux copropriétaires de se réunir gratuitement 3 fois par an, tandis qu'une association de locataires qui n'a pas signé la charte devra elle payer pour pouvoir se réunir dans les mêmes conditions. Je crois, qu'une fois de plus, à l'intérêt des habitants et bien vous privilégiez vos intérêts partisans, une fois de plus c'est regrettable, je le regrette, je voterai CONTRE cette délibération ».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Il y avait une autre prise de parole. Mademoiselle THIEFFINE ».

Mademoiselle THIEFFINE : « Je vais compléter un peu ce que vient de dire Monsieur JAMMET. Donc a priori nous allons CONTRE cette délibération car bien que l'objet en l'occurrence fait une baisse ou une suppression des tarifs de location des salles de l'AGORA ne semble pas être sujet à polémique, nous constatons, nous déplorons surtout que les partis politiques et les syndicats ne puissent utiliser ces salles et si les élections de mars dernier vous ont donné une large majorité, il n'en reste pas moins que les opposants à votre liste ont choisi 9 représentants qui siègent aussi autour de cette table. Et, dans le prolongement du résultat de ces élections, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de respecter le droit de vos opposants, c'est pourquoi avant de voter nous vous sollicitons à nouveau sur la possibilité d'utiliser les salles de l'AGORA, merci ».

Monsieur le Maire : « D'autres commentaires ? ».

Madame COSTE : « Oui Monsieur le Maire, pas de redondance donc je vais être très rapide. On signale quand même que lors des précédentes élections municipales, que vous avez gagnées à une majorité que je ne qualifierai pas forcément de large mais majorité, nous avons apprécié que davantage de lieux de réunion aient été offerts au débat public, donc on s'en félicite mais je rappelle juste que la démocratie s'inscrit dans le temps long et qu'elle a besoin de lieux. Donc nous insistons tous vraiment pour que ce débat public puisse se tenir dans tous les quartiers, dans un certain nombre de salles, merci ».

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas revenir sur des commentaires que nous avons déjà fait à ce sujet sur lequel nous n'avons pas changé d'avis en ce qui concerne l'utilisation du L.C.R. pour les partis politiques. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».